

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} septembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes:

**ORDONNANCES NO OCA20-(B-3)-001B, OCA20-(P-1)-001B,
OCA20-(C-4.1)-009B, OCA20-(P-3)-001B et OCA20-(RCA09-Z01)-001B**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2020.

ORDONNANCE NO OCA20-(RCA09-Z01)-003

Cette ordonnance vise à autoriser l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

ORDONNANCE NO OCA20-(C-4.1)-019

Cette ordonnance vise à réviser les limites de vitesse dans l'ensemble du réseau routier de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE NO OCA20-(5984)-002

Cette ordonnance exempte les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un «X» apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	Propriétaires de la copropriété sise au 12675, avenue Fernand-Gauthier	3	12675, avenue Fernand-Gauthier, district de Rivière-des-Prairies		X	

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
 Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA